

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures, des transports
et de la mer

Direction des infrastructures de transport

Sous-direction de la gestion du réseau routier
non concédé et du trafic

Nos réf. : DEP2015-087
Affaire suivie par : Nicolas PATIN
nicolas.patin@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 78 01 - Fax : 01 40 81 19 30
Courriel : Grt.Gm.Dit.Dgitm@developpement-durable.gouv.fr

La Défense,

30 JAN. 2015

Le directeur des infrastructures de transport

à

Madame la directrice interdépartementale des
routes Centre – Est
Messieurs les directeurs interdépartementaux des
routes
Monsieur le directeur des routes d'Île-de-France

Objet : évolution du dispositif d'information routière, conséquences organisationnelles à présenter aux agents des divisions transports des CRICR
PJ : Document diffusé pour information

Les ministères de l'Intérieur, de la Défense et des Transports ont souhaité, au milieu des années 1970, développer un outil d'information et de coordination sur certaines routes jugées alors comme prioritaires. Les trois administrations ont signé un "protocole de coopération" qui crée ainsi 7 CRICR (centres régionaux de coordination et d'information routières) et le CNIR (centre national d'information routière).

Ce dispositif est remis en cause tant par l'évolution de l'organisation des administrations que par les évolutions technologiques.

La constitution du CEREMA a conduit en effet à transférer, au 1er janvier 2014, les divisions transports des CRICR, hébergées jusqu'alors dans les ex-CETE, aux directions interdépartementales des routes (DIR) de zone. Cette organisation permet de pérenniser les compétences routières relatives à l'information et à la gestion du trafic.

L'information routière a d'autre part considérablement évolué avec le développement des nouvelles technologies et d'offres de services concurrents (Google, Tom Tom ...). La capacité technique des CRICR s'est parallèlement progressivement amoindrie. Les remontées d'informations en provenance des forces de l'ordre ont baissé en volume.

En termes de rayonnement du service public d'information routière, les journalistes qui étaient historiquement présents à Rosny-sous-Bois et Créteil ont été rapatriés au siège de leurs radios.

Par ailleurs, nous avons développé avec vous un logiciel permettant de dématérialiser la chaîne d'information depuis le système d'aide à la gestion du trafic (SAGT) jusqu'au site Internet de Bison

Futé, en temps réel. La mise en place s'achèvera mi-2015. Le travail est aussi en cours avec les sociétés d'autoroutes pour un achèvement en octobre 2015.

L'ensemble de ces éléments, ainsi que les contraintes budgétaires, militent pour une refonte du service public d'information routière. Il est maintenant nécessaire de tirer les conséquences des évolutions passées et de décider la fermeture des divisions transports des CRICR et du CNIR.

La fourniture d'information routière sur le réseau routier national sera assurée par les DIR et la DIT au travers de la chaîne informatique TIPI, de Bison Futé et de vos sites internet. Il sera proposé aux collectivités qui le souhaitent de s'associer à l'État pour permettre la mise à disposition des informations relatives à leur réseau (notamment sur les grandes agglomérations) via ce dispositif. De telles conventions existent d'ailleurs déjà sur plusieurs sites.

Les DIR assureraient la coordination des chantiers et des mesures de gestion du trafic sur leur réseau, les préfets de départements conservant la possibilité de coordonner les chantiers et les mesures de gestion du trafic des différents gestionnaires de réseaux.

La gestion de crise resterait assurée au niveau zonal par les EMIZ pour le compte des préfets de zone avec comme aujourd'hui l'appui des DREAL de Zone et, pour celles qui comportent un volet routier, des DIR de zone. Bien évidemment, cette gestion de crise doit être réexaminée conjointement avec le ministère de l'Intérieur compte tenu des évolutions institutionnelles.

Compte tenu des incertitudes qui pèsent depuis de nombreux mois sur l'avenir du CNIR et des CRICR et afin que l'accompagnement des agents puisse se faire avec un délai de prévenance acceptable, il est nécessaire de procéder dès maintenant à l'annonce de la réorganisation.

Pour ce qui concerne la division transports du CNIR qui relève de l'administration centrale, une réunion d'information de ces personnels s'est tenue le 16 janvier. Le sujet a été abordé pour information en CTS de la DGITM le 29 janvier.

Pour ce qui concerne les divisions transports des CRICR, je vous demande de décliner la mesure dans vos services et de préparer le repositionnement des agents concernés.

Je vous remercie de me communiquer les difficultés que vous rencontreriez dans l'application de cette demande.

Le directeur des infrastructures de transport


Christophe SAINTILLAN

Copie à : DGITM, SG, DREAL de zone

Modernisation du service public d'information routière

Le service public d'information routière doit être modernisé pour le rendre plus efficace, pour le recentrer sur les missions de service public, en le dédiant au réseau routier supportant les enjeux de trafic, et pour ouvrir les données routières conformément aux orientations européennes en faveur de la société numérique.

Un service public d'information routière est nécessaire

L'information routière contribue à la sécurité routière. Les technologies qui se sont développées ces dernières années (GPS embarqués par exemple) et celles qui se développent aujourd'hui permettent d'envisager des gains importants en matière de sécurité routière avec l'information routière embarquée. Encore faut-il que ces avancées ne soient pas contrebalancées par des risques (distractions par exemple) liés à l'information routière embarquée.

L'information routière contribue à la gestion du trafic. L'information routière embarquée permet là aussi d'aller plus loin que les méthodes plus classiques prévues de manière plus statiques dans les plans de gestion de trafic. Mais, il faut que les risques associés (guidage vers un itinéraire plus court passant dans des zones 30, devant des écoles, dans des endroits interdits pour certaines catégories de véhicules) soient évités.

L'information routière doit aussi contribuer à la révolution numérique que connaît la société et à la gestion d'un réseau routier qui supporte un tiers du trafic en France sur seulement 2 % du linéaire de nos routes.

Les objectifs de ce service public d'information routière

Pour que l'information routière contribue à la sécurité routière, à la gestion du trafic et à la révolution numérique, le service public d'information routière doit :

- Diffuser des services pour informer les usagers avant et pendant les trajets.
- Réguler les services privés d'information routière et ouvrir de manière encadrée les données des gestionnaires routiers

Mais depuis les années 1970, la situation a considérablement changé et il faut en tirer les enseignements. Nous avons hérité d'une organisation pensée pour 100 DDE qui gèrent les routes et 7 CETE. Tout ceci n'existe plus. Nous avons hérité d'une organisation qui devait, faute de technologie, regrouper beaucoup de moyens humains pour construire l'information et pour la diffuser. L'informatisation a changé la donne. Bison Futé et les radios étaient les vecteurs exclusifs de médiatisation de cette information. Les nouveaux acteurs et les nouvelles technologies ont surpassé tout ceci.

Nous ne pouvons donc plus nous reposer sur le centre national d'information routière (CNIR) et les centres régionaux d'information et de circulation routières (CRICR) qui ne sont plus adaptés aux enjeux actuels. La modernisation du service public d'information

routière nécessite une réorganisation des divisions transports des centres d'information routière avec :

- la suppression de la division transport du CNIR qui conduit à la restructuration de la sous-direction GRT et un repositionnement de tous les agents de cette sous-direction sur le site de La Défense ;
- la suppression des divisions transports des CRICR qui conduit à un repositionnement des agents concernés.

Les grandes lignes du projet de la modernisation de l'information routière

L'État stratège doit animer la politique d'information routière avec l'ensemble des administrations et des gestionnaires de route (collectivités et sociétés d'autoroutes).

Il doit poursuivre le développement des outils informatiques d'information en temps réel et de prévisions qui sont concentrés sur le site Bison Futé. En tant que gestionnaire du réseau le plus circulé, il doit lui-même alimenter et gérer les sites internet publics d'information routière.

Régulateur, l'État doit mettre des données réutilisables à disposition des opérateurs privés et veiller à ce qu'ils contribuent aux objectifs des politiques publiques.

Les autres conséquences de la modernisation du service public d'information routière

Les profondes évolutions de l'information routière sont aussi le signe que l'organisation centrale et déconcentrée a considérablement évolué. Avec la réforme territoriale voulue par le Gouvernement, il nous faudra repenser la manière dont nous assurons, conjointement avec le Ministère de l'Intérieur, d'autres missions.

La coordination des chantiers doit être repensée : elle reposera demain sur un très faible nombre d'acteurs, qui disposeront de moyens mutualisés leur permettant de professionnaliser ces missions.

La gestion de crise elle-même doit être totalement repensée. Les frontières administratives sont revues. Les zones de défense devront être redéfinies. Les interlocuteurs changent. Il faudra donc d'ici au 1er janvier 2016, que le Ministère de l'Intérieur et le Ministère en charge des Transports redéfinissent l'organisation de préparation et de gestion de crise.

Planning prévu

- 16 janvier 2015 : réunion d'information des agents du bureau GRT-IRS au CNIR
- 29 janvier 2015 : information du CTS DGITM sur le projet d'évolution du service public d'information routière
- janvier 2015 : réunions locales d'information des agents des divisions Transport des CRICR par les directeurs de DIR

- février – mars 2015 : présentation dans les CT locaux des DIR du projet d'évolution du dispositif d'information routière
- avril 2015 : présentation au CTM du projet d'évolution du service public d'information routière
- de mai à septembre 2015 : positionnement des agents sur les propositions de postes de l'administration
- fin 2015 : changements de poste et fermeture des divisions transports du CNIR et des CRICR

